

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle présidence du CCBE pour 2019

21/01/2019

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) désigne une nouvelle présidence à sa tête à partir de janvier 2019.



Lors de sa session plénière du 29 novembre 2018, le CCBE a désigné José de Freitas (Portugal) président à compter du 1^{er} janvier 2019. Il succède à Antonín Mokrý. Sa présidence sera soutenue par Ranko Pelicarić (Croatie), premier vice-président, Margarete von Galen (Allemagne), deuxième vice-présidente, et James MacGuill (Irlande), troisième vice-président.

José de Freitas a été admis au barreau du Portugal en 1980. Chef de la délégation portugaise depuis 2006, il est associé du cabinet *Cuatrecasas, Gonçalves Pereira & Associados, Sociedade de Advogados, SP, RL* depuis 1990, après avoir fondé le cabinet de Porto en 1989.

À propos du CCBE

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 45 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Fondé en 1960, le CCBE est reconnu comme le porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes. Il assure la liaison entre l'Union européenne et les barreaux nationaux. Le CCBE est en contact régulier avec les représentants de la Commission, les eurodéputés et leurs collaborateurs responsables des questions concernant la profession d'avocat. Le CCBE est établi en Belgique sous la forme d'une association internationale sans but lucratif.

Pour plus d'information,
contacter le CCBE
+32 (0)2 234 65 10
ccbe@ccbe.eu